



**INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER**

Communiqué de Presse

**M. LE JUGE GOLITSYN ÉLU PRÉSIDENT DU TRIBUNAL
ET M. LE JUGE BOUGUETAIA ÉLU VICE-PRÉSIDENT**

Les membres du Tribunal international du droit de la mer ont élu aujourd'hui M. le juge Golitsyn (Fédération de Russie) Président du Tribunal et M. le juge Bouguetaia (Algérie) Vice-Président pour la période de 2014 à 2017.

Le Président Golitsyn est membre du Tribunal depuis 2008. Conformément aux dispositions du Règlement du Tribunal, le Président est élu pour une période de trois ans et est rééligible. Il préside toutes les réunions du Tribunal, dirige ses travaux et contrôle ses services administratifs. Il représente le Tribunal dans ses relations avec les Etats et autres entités et il est tenu, en vertu du Statut du Tribunal, de résider de façon permanente au siège du Tribunal à Hambourg.



Le Président Golitsyn

Le Vice-Président Bouguetaia est membre du Tribunal depuis 2008. Le Vice-Président est élu pour une période de trois ans et est appelé à assumer les fonctions du Président lorsque la présidence est vacante ou que le Président du Tribunal est empêché d'exercer ces fonctions.



Le Vice-Président Bouguetaia

Les [curriculum vitae](#) du Président Golitsyn et du Vice-Président Bouguetaia figurent sur le site Internet du Tribunal.

NB. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels et ne sont diffusés qu'à titre indicatif.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur les sites Web du Tribunal (www.tidm.org et www.itlos.org) et auprès du Greffe du Tribunal. S'adresser à Mme Julia Ritter : Am Internationalen Seegerichtshof 1, 22609 Hambourg (Allemagne).
Téléphone : (49) (40) 35607-227, télécopie : (49) (40) 35607-245,
adresse électronique : press@itlos.org